

EN BREF...

## L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU SAGE

Pour mener à bien les travaux d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE, la CLE s'appuie sur une équipe technique permanente : l'équipe projet d'animation. Vincent CADORET a rejoint le SMEAG en tant que chef de projet chargé de l'élaboration du SAGE le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ingénieur des Eaux et Forêts, il a été animateur d'un SAGE pendant plus de 6 ans. Après avoir été responsable d'un BTS Métiers de l'Eau, il a également assuré l'assistance technique « milieux aquatiques » et « eau potable » au sein d'un Conseil général.

Corinne VERIL, assistante de projet, assure l'organisation des réunions et le secrétariat des instances de la CLE. L'animation du SAGE mobilise tous les chargés de missions du SMEAG, notamment lors des groupes thématiques et des commissions géographiques. Elle sollicite également son équipe administrative pour la gestion financière, les marchés publics et la mise en œuvre du plan de communication.

## LES RENCONTRES DU SAGE

Après la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 22 mai, qui a marqué le lancement opérationnel du SAGE, les six groupes thématiques se sont réunis au cours du mois de juin pour faire un tour d'horizon des thématiques, dans le but d'alimenter l'état initial en cours de rédaction. Le Bureau de la CLE et les commissions géographiques se réuniront au cours du second semestre pour examiner l'état initial préliminaire.

POUR EN SAVOIR PLUS ET SUIVRE L'ACTUALITÉ DU SAGE, RENDEZ-VOUS SUR [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)



### CONTACTS

#### Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse  
Tél : 05 62 72 76 00 - Fax : 05 62 72 27 84  
contact@sage-garonne.fr

#### M. Thierry SUAUD

Président de la CLE  
Conseiller régional Midi-Pyrénées  
Maire de Portet-sur-Garonne (31)

#### M. Hervé GILLÉ

Vice-président de la CLE  
Vice-président du SMEAG  
Conseiller général du canton de Podensac (33)

Directeurs de la publication : Thierry Suaud et Hervé Gillé  
Rédacteur en chef : Vincent Cadoret  
Comité de rédaction : Equipe d'animation et groupe communication du SAGE  
Conception et exécution : Parménion  
Crédits photo : copyright Didier Taillefer/SMEAG  
Impression : Imprimerie Messages, 10 000 exemplaires  
Imprimés sur du papier recyclé

Avec l'accompagnement technique et financier de :



# La LETTRE

N°1  
Juillet  
2013

Le fil d'information de la Commission Locale de l'Eau

## ÉDI TO

**Thierry SUAUD**

Président de la CLE  
du SAGE Vallée de  
la Garonne

**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est garant de l'avenir de la Garonne.** Il vise à préserver le fleuve en veillant au bon usage de la ressource en eau.

Le SAGE nous concerne tous, que nos usages soient industriels, domestiques ou paysagers... La prise en compte de nos différents points de vue permettra d'enrichir la réflexion et de concevoir un Schéma cohérent avec la réalité du fleuve.

L'élaboration du SAGE s'inscrit dans une démarche participative, d'écoute et d'échange. La Commission Locale de l'Eau (CLE) favorisera ce partage d'expériences en permettant à chacun de ses membres d'exprimer sa vision de la Garonne et de la gestion de ses ressources. En tant que président de la CLE, je veillerai à fédérer les initiatives autour de cette démarche afin que nous construisions un projet commun pour la Garonne.

## EN CHIFFRES



Vue aérienne du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave en Tarn-et-Garonne

## LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

> **1 objectif** : définir des mesures concrètes permettant une gestion équilibrée de la ressource en eau

> **1 instance plénière** de 87 membres

> **51 représentants des collectivités** territoriales

> **24 représentants des usagers**

> **12 représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

> **1 bureau** composé d'1 président, d'1 vice-président et de 29 membres

> **1 structure porteuse** : le SMEAG

> **22 mai 2013** : dernière réunion de la CLE

Retrouvez l'essentiel de la vie de la CLE sur [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)

### P.02

## POINT SUR...

l'élaboration du SAGE.

### P.03

## FOCUS SUR...

les zones humides.

### P.04

## EN BREF...

l'équipe d'animation du SAGE, les rencontres du SAGE.

## POINT SUR...

# L'ÉLABORATION DU SAGE

Le SAGE Vallée de la Garonne entre dans sa phase d'élaboration qui s'articulera autour de temps d'études et de partage avec les parties prenantes.

**1<sup>er</sup> phase > 2013 à 2014 :** Etat des lieux (état initial, diagnostic, tendances) et réflexion autour de scénarios de gestion.

**2<sup>ème</sup> phase > 2015 :** Définition de la stratégie d'action et rédaction du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) ainsi que du règlement du SAGE.

L'évaluation environnementale sera engagée dès la phase de diagnostic.

## UNE CONCERTATION À PLUSIEURS NIVEAUX ?

Pour accompagner ces deux phases, trois niveaux de concertation ont été mis en place et validés lors de la CLE du 22 mai dernier :

- **Des groupes thématiques :** à dominante technique, ils sont mobilisés tout au long de la procédure pour apporter leur expertise sur les thèmes suivants : qualité, quantité, milieux aquatiques, zones humides, crues, eau et société.
- **Des commissions géographiques :** elles permettent de débattre des spécificités territoriales sur chacun des 6 secteurs.
- **Des groupes techniques :**
  - > Groupe de suivi de l'élaboration : il est chargé d'assurer la validité technique des documents produits.
  - > Groupe communication : il consiste à suivre le déploiement du plan de communication et à valider les supports réalisés.

## LES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES



## LE SMEAG, STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

La structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne est le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne. Le SMEAG est le maître d'ouvrage des études conduites dans le cadre de l'élaboration du SAGE pour le compte de la CLE et assure également l'animation des travaux et le secrétariat de la Commission.

## FOCUS SUR...

# LES ZONES HUMIDES

Dans le cadre des travaux du SAGE, une étude spécifique sur les zones humides a été engagée afin de consolider l'état des lieux et d'acquérir un niveau de connaissance homogène à l'échelle du SAGE. Pour cela, les données existantes ont été rassemblées. Un inventaire complémentaire est en cours sur la partie girondine du périmètre.

## QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

En France, selon l'article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont donc des espaces de transition entre la terre et l'eau. Dans le périmètre du SAGE, on rencontre tout un ensemble d'espaces naturels ou semi naturels : tourbières, prairies et landes humides, forêts alluviales, étangs, marais...



Lisière humide au niveau du bras mort de Bourret (B2)

## LES ZONES HUMIDES, DES RESSOURCES MÉCONNUES

Les zones humides comptent parmi les habitats écologiques qui ont le plus régressé, sous l'effet de l'intensification des pratiques agricoles, de la création d'aménagements hydrauliques et de la pression de l'urbanisation. La situation est particulièrement préoccupante pour les prairies humides, les landes humides et les annexes alluviales.

Ces espaces sont souvent considérés comme des terrains improductifs. Les services qu'ils rendent sont méconnus et mal identifiés. Les zones humides ont pourtant des fonctions importantes : elles filtrent les pollutions, contribuent au renouvellement des nappes phréatiques, stockent naturellement le carbone, protègent des crues et des sécheresses. Elles contribuent à la qualité du paysage et du cadre de vie et peuvent être aussi le support d'activités économiques ou de loisirs.

## ACTUALITÉ

Assistée par deux bureaux d'étude, la CLE s'est récemment engagée dans la rédaction de l'état initial du SAGE. Elle fait appel à tous ses partenaires pour l'enrichir par la transmission de données ou la participation aux groupes thématiques et commissions géographiques. Une restitution de cet état initial est prévue début 2014.



Depuis le 1er janvier 2013, les travaux du SAGE sont financés à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à 10 % par des fonds Européens. Le SMEAG prend en charge les 20 % restants grâce aux contributions de ses collectivités membres (Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, Départements 31, 33, 47, 82).

2000 €

> Economie de traitement en eau potable permise par le pouvoir d'épuration des zones humides, en moyenne, par hectare et par an.



Zone Humide de la Garonne à Monbéqui en Tarn-et-Garonne

-67%

> Régression de la surface de zones humides en France métropolitaine au cours du XX<sup>ème</sup> siècle.

Source : Ministère de l'écologie